

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

L'IMPÔT PROGRESSIF

La plupart des programmes électoraux parlent d'impôt « global ou général sur le revenu », d'impôts particuliers à chaque catégorie de revenus », et les candidats se déclarent partisans de l'un ou de l'autre, font briller les avantages du système qu'ils ont choisi, aux yeux des électeurs. Ceux-ci écoutent, interprètent suivant leurs connaissances, les paroles qu'ils entendent et votent ensuite suivant qu'ils ont compris.

Il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il se crée souvent un malentendu entre le candidat et la grande masse des électeurs qui n'a pas le temps d'étudier à fond les questions économiques et de peser la valeur des termes. Le premier dit « impôt sur le revenu », les seconds comprennent « impôt progressif ».

La campagne faite autour du projet Doumer après 1896 et menée principalement par les adversaires de l'ancien ministre des finances, a eu pour résultat de confondre les deux termes dans l'esprit du gros public. Il arrive ainsi qu'un électeur et un député peuvent, tous les deux de bonne foi, s'accuser réciproquement de versatilité.

Rien, absolument rien n'implique la progression dans l'impôt sur le revenu et réciproquement, la progression est indépendante de l'établissement de l'impôt. Il est très facile d'imaginer, par exemple, un impôt indirect progressif. Donc il convient de faire préciser les candidats et d'exiger d'eux des déclarations catégoriques au sujet de la progression, sans se laisser influencer par des formules trop vagues et trop générales.

Cette question de la progression a soulevé des polémiques violentes qui ne sont pas près de s'éteindre.

Une formule qui recueille de jour en jour de nouvelles adhésions parcequ'elle prépare à une prompt solution, a été donnée par des économistes de diverses écoles : « ce qui doit être proportionnel, ce n'est pas le chiffre de l'impôt, c'est le sacrifice consenti. »

En d'autres termes si on se met d'accord, et ce sera probablement facile, pour reconnaître qu'un individu qui jouit de 10.000 francs de revenu ne souffrira pas plus d'un versement de 200 francs que celui qui a seulement 2.000 francs d'un versement de 20 francs. On aura admis que le premier peut payer 2 0/0 lorsque le second paie 1 0/0. Il s'agit donc pratiquement d'examiner si la réduction d'un revenu de 10.000 francs à 9.800 francs ne fait pas éprouver plus de dommage que la réduction d'un revenu de 2.000 francs à 1.980 francs. C'est là une question pratique qui peut se résoudre facilement, car ne l'oublions pas, lorsqu'on parle de progression, il est toujours bien entendu qu'il s'agit de *revenus nets* de toute charge.

Rappelons que le principe de la progression qui, pendant fort longtemps avait trouvé une opposition irréductible au Sénat, a été admis par la haute assemblée au

moment de la réforme des successions. Cela n'a pas été sans peine et l'on trouverait dans la majorité ministérielle actuelle, et même au sein du cabinet, des hommes qui ont combattu cette réforme, des réserves ont été faites sur la nature des biens provenant de succession ou personnels à un individu, mais depuis, deux renouvellements triennaux se sont produits, et on peut affirmer qu'aujourd'hui il n'y a plus d'opposition systématique et aveugle à la progression en matière fiscale, le tout est de trouver une réforme pratique.

C. R.

La République et le pape Pie X

Récemment, l'évêque de Marseille, M. Andrieu, écrivait au sujet des congrégations une lettre insolente à M. Combes, président du Conseil des ministres.

Le traitement de cet évêque fut aussitôt supprimé par décret ministériel, car c'est la seule mesure que peut prendre notre gouvernement contre les membres révoltés du clergé.

M. Andrieu répondit à cette juste mesure par une lettre dans laquelle il déclarait, que ne relevant que du pape, il ne modifierait son attitude insolente qu'autant que le pape le lui ordonnerait.

Le pape Sarto vient d'approuver l'attitude de cet évêque.

Ce fait est grave ; et de plus, il dénote une ferme intention de la part de la papauté d'entrer en lutte contre les idées de raison que le gouvernement français essaye de faire triompher dans le pays.

Mais de quelle façon le gouvernement envisagera-t-il cette situation créée par un évêque et aggravée par le pape ?

Et quelles mesures prendra M. Combes ? Les journaux républicains sont unanimes pour engager le gouvernement à agir comme il convient contre le clergé et la papauté révoltés.

L. B.

INFORMATIONS

Les souverains Italiens à Paris

La reine d'Italie ne suivra pas la chasse offerte, le 17 octobre à Rambouillet, par le président de la République. Elle vient en effet, de faire connaître son désir de visiter, ce jour-là, nos collections du Louvre.

M. Mollard, directeur du protocole, s'est rendu à Vincennes, avec un officier d'ordonnance du ministre de la guerre, pour prendre les dernières dispositions en prévision de la revue qui sera passée par le roi d'Italie. Les tribunes recevront le même aménagement que lors de la revue passée par le roi, d'Angleterre. Le président et le roi d'Italie seront dans la tribune centrale, avec les ministres, les membres du conseil supérieur de la guerre, etc.

La tribune de droite sera réservée au Parlement, et celle de gauche au corps diplomatique.

A la maison de Médan

Un pèlerinage était, ainsi que nous l'avons annoncé, organisé mardi à Médan.

Emile Zola possédait là-bas, on le sait, une maison charmante où il passait chaque année quatre mois. Il en était revenu de la veille lorsque la mort le frappa dans son

hôtel de la rue de Bruxelles, dans les circonstances tragiques que nul n'a oublié. Il y a un an que cet événement survint. Les amis d'Emile Zola et ses admirateurs ont voulu célébrer cet anniversaire. Ils se sont rendus mardi à Médan. Un groupe nombreux de littérateurs et d'artistes a pris dans ce but le train de une heure et demie à la gare Saint-Lazare.

De Villennes, les pèlerins vont à pied jusqu'à la maison qui n'est guère qu'à deux kilomètres. Là plusieurs personnes prennent la parole : M^{me} Séverine, M. Maurice le Blond, M. Alfred Bruneau, qui s'exprime au nom des familiers du grand écrivain.

Après avoir rappelé les circonstances dans lesquelles Zola trouva la mort, Alfred Bruneau dit que le pèlerinage accompli aujourd'hui est dû à l'initiative de trois jeunes hommes de lettres : Saint-Georges de Bouhélier, Paul Brulat et Maurice le Blond.

« Grâce à leur initiative, chaque année, à pareille date, dit M. Bruneau, nous viendrons à Médan, en triste et religieux pèlerinage, apporter nos souvenirs désolés et chercher d'utiles exemples. Ceux qui nous succéderont, élevés dans l'idée qui nous est chère, ne manqueront pas de nous imiter, et ainsi se renouvellera d'âge en âge cette sorte de communion que nous célébrons aujourd'hui. Rien ne paraît plus touchant que ce témoignage de gratitude donné par la jeunesse qui l'a tant aimée ».

Les allumettes

La vente totale d'allumettes en 1901 s'élève à 38 milliards 919 millions 571.300 et a produit à l'Etat la somme de 32 millions 929.519 fr. 76.

La consommation par habitant est donc en France de 937 allumettes par an et la dépense par habitant pour achat d'allumettes est de 1 franc par jour.

Le nouveau contingent

Dans le nouveau contingent pour 1904, le nombre des hommes appelés, indifféremment pour un an et pour trois ans, ne s'élève qu'au chiffre de 196.000 au lieu de 233.000 qu'il était en 1903, soit une diminution de 37.000, bien que le nombre des inscrits soit le même que celui de l'année dernière à cinq cents près.

Ce déficit doit être attribué à une application plus rigoureuse des instructions ministérielles par les conseils de révision qui ont écarté un grand nombre de conscrits d'aptitudes douteuses. Les réductions ont surtout porté sur les jeunes gens ajournés deux fois.

Pour les hommes d'un an, le contingent est tombé de 79.000 à 64.000 hommes, soit 19 0/0 de déficit. En ce qui concerne les hommes de trois ans, le contingent de 1904, qui sera de 132.000 hommes, est inférieur de 32.000 à celui de l'an dernier.

Le travail de répartition du contingent d'un an est ainsi établi : infanterie, 50.800 hommes ; artillerie, 9.400 ; génie, 1.000 ; train des équipages, 1.000 ; troupes d'administration, 1.600.

La répartition du contingent de trois ans est actuellement soumise à l'approbation du ministre.

Les demandes des militaires

On sait qu'à la suite d'une entente entre les ministres de l'intérieur et de la guerre, toutes les demandes émanant de soldats en activité de service ou de réservistes et territoriaux relatives soit à des congés de moisson ou de vandanges, soit à des sursis ou des avances d'appel, doivent être trans-

mises par l'autorité militaire aux préfets, chargés de faire une enquête qui, il faut le reconnaître, a un caractère nettement politique. Or, plusieurs préfets, en transmettant leur avis aux chefs de corps, avaient cru devoir en donner les motifs et y joindre certaines pièces, rapports de police, lettre des maires, etc. La communication de ces pièces aux intéressés a donné lieu à divers incidents. Pour en éviter le retour, le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire leur recommandant de se borner, lorsqu'ils seraient consultés par l'autorité militaire, à émettre un avis aussi succinct que possible, par oui ou par non, sans jamais faire connaître les motifs de leur décision.

Les Cartes postales illustrées

Le Bulletin mensuel des postes et télégraphes publie dans son numéro de septembre un arrêté de M. Trouillot qui détermine plus complètement que ne le faisait l'arrêté du 22 mars 1902, les conditions dans lesquelles les cartes illustrées portant les mots « carte postale », peuvent être expédiées au tarif des imprimés. D'après cet arrêté ministériel, les cartes postales peuvent être expédiées sous enveloppes ouvertes, transparentes ou non, avec un affranchissement de cinq centimes lorsqu'elles ne contiennent que la désignation imprimée de l'objet représenté et l'indication manuscrite des noms, qualités, professions et adresse des envoyeurs et des destinataires, ainsi que la date de leur expédition et la signature de l'expéditeur, ou, encore, lorsque transformées en carte de visite par l'inscription du nom de l'expéditeur elles portent des vœux, souhaits, félicitations, remerciements ou autres formules de politesse n'excédant pas cinq mots.

Les cartes postales ne répondant pas aux conditions ci-dessus et qui seront trouvées dans le service avec un affranchissement inférieur à dix centimes, seront taxées comme cartes postales insuffisamment affranchies, lorsqu'elles rempliront les conditions de poids de dimensions et autres déterminées par les arrêtés ministériels qui régissent la circulation des cartes postales. Si elles ne remplissent pas ces conditions, elles seront taxées comme lettres insuffisamment affranchies. Toutefois, ajoute l'arrêté, le tarif des imprimés reste applicable aux cartes postales en blanc ou portant au verso un cadre ou des mentions imprimées destinées à recevoir la réponse ou la commande du destinataire : 1. lorsqu'elles sont expédiées en paquets ; 2. lorsqu'elles sont insérées dans des prospectus ou circulaires expédiées sous bandes ou sous enveloppes ouvertes et affranchies au tarif réduit.

La pièce de nickel

Les premières pièces de nickel de 25 centimes ont été mises en circulation hier.

Nous avons déjà donné la description de cette nouvelle monnaie. Disons seulement qu'elle est légèrement plus grande que la pièce de 1 franc, et rappelons que le projet de loi auquel nous devons cette pièce a été déposé par M. Rouvier en 1887.

Les toutes premières pièces frappées ont été distribuées aux ministres, aux sénateurs et aux députés, puis une répartition abondante a été faite dans les grandes administrations, dans les banques, dans certains magasins de nouveautés, dans plusieurs grandes épiceries, etc, etc.

Naturellement cette monnaie divisionnaire a été très demandée, mais les caissiers s'en sont montrés fort économes, et seuls quel-

ques clients privilégiés ont eu l'heur d'emporter un ou deux exemplaires de l'œuvre du graveur Paty.

Découverte d'une mosaïque à Timgad

Le service des monuments historiques d'Algérie, dirigé par M. Albert Ballu, vient de découvrir à Timgad, une très belle mosaïque représentant Lycurgue, roi de Thrace, au moment où il frappe la ménade Ambrosia, qui, malgré sa défense, avait célébré les mystères de Bacchus. Le roi en punition de son crime, est frappé de cécité par le dieu. Ce tableau, dont il n'existe qu'un exemplaire antique analogue, est entouré d'ornements d'une grande richesse et accompagné d'inscriptions. Il date du milieu du second siècle.

CHRONIQUE LOCALE

Déclaration de culture du tabac en 1904

Nous publions en 4^e page le tableau présentant la fixation des jours pendant lesquels les cultivateurs seront admis à faire, à la mairie de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1904.

CAHORS

A NOS LECTEURS

UNE BONNE NOUVELLE

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs et amis que prochainement le *Journal du Lot* va subir une importante transformation.

La faveur avec laquelle les républicains de Cahors et du département accueillent depuis quelques années le *Journal du Lot*, l'extension de plus en plus croissante de cet organe franchement républicain, nous ont amenés à penser que le cadre étroit du format actuel ne suffisait plus pour donner satisfaction à tous nos amis et correspondants.

Prochainement le *Journal du Lot* sera publié **SUR 6 COLONNES, format des grands journaux et sera composé en caractères neufs.**

Ce grand format nous permettra de donner plus d'importance aux services d'information et à l'étude des questions agricoles, qui intéressent tant la population de notre département.

Une plus grande place sera réservée aux diverses correspondances que nous étions si souvent obligés de réduire, de retarder et quelquefois même de supprimer.

Malgré les lourds sacrifices que cette organisation nouvelle exigera, le *Journal du Lot* continuera à paraître **3 fois par semaine; le prix de son abonnement ne sera pas augmenté; peut-être même sera-t-il diminué.**

Nous sommes certains que cette transformation sera accueillie avec faveur par tous nos amis, par tous les républicains qui se plaisent à reconnaître, dans la lutte que le *Journal du Lot* soutient pour les idées démocratiques, une grande indépendance et une absolue loyauté.

L. B.

Cercle de la Jeunesse laïque

Hier soir, les membres de la jeunesse républicaine laïque ont, après explications, approuvé le bureau du Cercle d'avoir protesté contre la manifestation organisée pour permettre à M. Pagès-Lechesne de débiter son discours.

Les membres du Cercle ont également affirmé leur intention de ne jamais être à la dévotion d'aucune personnalité politique. Cette décision n'a provoqué, quoi qu'en ait dit le *Quercinois*, aucune démission parmi les membres actifs du Cercle, qui ont fait tout leur devoir en protestant contre ces mauvais procédés de réclame employés par le conseiller général de Luzech.

Groupe d'études sociales « Travail »

Les membres du groupe « Travail » sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu vendredi, 2 octobre, à 8 heures 1/2 du soir, dans une des salles de la Mairie.

Le secrétaire,

LÉON MARMIESSE.

Ponts et chaussées

M. Gourmil, conducteur des Ponts et chaussées de 4^e classe, attaché dans le département du Lot au service ordinaire, est attaché à partir du 1^{er} octobre, au même service dans le département de Maine-et-Loire.

L'emploi occupé dans le Lot par M. Gourmil est supprimé.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral, en date du 30 septembre, M. Masbou, instituteur adjoint titulaire à Cajarc, est nommé instituteur titulaire à Saint Chefs, en remplacement de M. Sans qui est nommé à Cajarc.

Conférence agricole

Dimanche dernier, une conférence agricole pratique a été faite par M. Quercy, professeur départemental d'agriculture.

Un grand nombre d'agriculteurs s'étaient rendus au champ d'expérience, situé route de Toulouse et a écouté avec beaucoup d'attention les excellents conseils que M. Quercy leur a donnés au sujet des diverses récoltes, céréales et vignes.

Police

Par arrêté municipal en date de ce jour, M. Bris, agent de police, est nommé brigadier en remplacement de M. Bonifacy, démissionnaire.

M. Bénéch, agent auxiliaire de police, est nommé agent en remplacement de M. Bris.

Accidents

Avant-hier, un employé de l'équipe de la gare de Cahors, M. Daudé, âgé de 25 ans, originaire de Toulouse, marchait sur la voie, quand son pied s'engagea entre deux rails.

A ce moment arrivait sur lui un train. Daudé ne put dégager son pied, mais eut la présence d'esprit de se coucher sur la voie et put ainsi éviter d'être écrasé. Mais son pied fut affreusement mutilé.

Daudé fut transporté à l'hospice.

Ce matin, M^{me} Guitard, femme du voiturier de notre ville, revenait de la gare en omnibus sur l'impériale duquel étaient placées plusieurs malles.

Par suite d'un choc, le timon de l'omnibus cassa et les malles furent précipitées sur le sol.

Malheureusement une malle atteignit M^{me} Guitard qui fut gravement contusionnée.

M^{me} Guitard transportée immédiatement à son domicile, a reçu les soins de M. le docteur Darquier.

Chien trouvé

Il a été trouvé, il y a une quinzaine de jours, un chien de chasse fort joli ayant une robe gris foncé tacheté de noir. S'adresser au bureau de police.

Les Décors du Théâtre

Mardi soir les nombreux spectateurs qui étaient venus applaudir les excellents interprètes du *Chapeau de paille d'Italie*, ont eu l'agréable surprise de constater qu'enfin, le cadre était digne de l'œuvre, des interprètes et de la fraîcheur des costumes de la tournée F. Achard.

Les loques-décors que nous étions habitués depuis de nombreuses années à contempler les soirs de spectacle, avaient été métamorphosés par le pinceau d'un artiste, notre compatriote et ami M. Jean Mayac.

On a pu admirer les heureux effets produits par la lumière sur le coloris délicat et les scintillements qui forment des oppositions savantes sur le salon Louis XV rouge et or.

Le salon bleu, du même style, mais plus simple, a été aussi très admiré. Aussi au lever du rideau le public a témoigné toute sa satisfaction par ses applaudissements : Notre scène est enfin propre.

La municipalité en confiant à M. Jean Mayac la restauration des décors du théâtre ne pouvait faire un meilleur choix.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — *Probité.* — M. Mazarella, propriétaire à Lentillac, était allé se baigner dans le Lot, à Clayrou. Il perdit dans un gouffre une bague en or surmontée d'un brillant d'une valeur de 2.000 francs, MM.

Masbou et Gary, gendarme en retraite, son gendre, draguèrent, et après neuf journées consécutives de rude travail découvrirent le bijou dans le sable ou la vase retirés du fond de la rivière.

Ces deux honnêtes citoyens ont refusé d'accepter la moindre récompense.

Les congrégations. — M. Bessières, commissaire de police, muni d'une délégation spéciale, s'est transporté mardi à Issendolus et à Rueyres, à l'effet de constater si les sœurs de ces deux localités avaient déféré à la notification qui leur avait été faite de se disperser et de fermer leurs établissements.

A Issendolus les sœurs ont revêtu l'habit civil et continuent d'habiter le même immeuble que précédemment où journallement elles réunissent les filles et les garçons du village pour leur faire, disent-elles, des leçons de catéchisme.

A Rueyres, une des sœurs qui se dit sécularisée continué à faire la classe dans les locaux qu'elle occupait avant le 3 août, comme membre de la congrégation de Vaylats. Procès-verbal a été dressé.

Cours municipal de dessin technique. — La réouverture de ce cours, fondé et entretenu sous les auspices de la municipalité, aura lieu, samedi prochain 3 octobre, à 8 heures du soir, dans le local ordinaire, dépendance de l'ancien château de Baleine.

Nous invitons vivement les jeunes ouvriers et apprentis de tous les corps d'état à profiter, comme l'année dernière, des leçons si utiles que leur donne avec tant de dévouement le distingué professeur M. Benassy.

Conférence. — M. Pezat, professeur spécial d'agriculture, fera, dimanche prochain 4 octobre, à 2 heures du soir, dans une salle de la mairie de Figeac, une conférence. Sujet : « Nouveaux procédés de vinification et soins à donner aux vins ».

Marchés foires. — C'est samedi prochain 3 octobre, que sera tenue l'ancienne foire dite de Saint-Michel, qui inaugurera les grands marchés-foires de notre localité qui ont lieu le samedi de chaque semaine jusques et y compris le samedi veille de Pâques.

SAINT-CHELS. — *Démission.* — M. Pézet, maire, a donné sa démission.

SAINT-CÉRÉ. — *Abattoir.* — Voici le nombre des animaux abattus durant le mois de septembre écoulé : 10 bœufs, 114 vaches, 23 moutons, 32 agneaux, 48 porcs, en tout 227 animaux, ayant donné 14.316 kilos de viande nette.

Nous engageons nos lecteurs à lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces.

Arrondissement de Gourdon

SOUILLAC. — *Fête locale.* — Contrariée en partie par la pluie, notre fête annuelle n'a pas été aussi brillante que les précédentes.

Toutefois, beaucoup d'étrangers s'y étaient donné rendez-vous, et nombreuses étaient les attractions installées sur le foirail.

Dimanche matin, le programme, qui comprenait divers jeux, a été exécuté d'une façon normale.

Il n'en a pas été de même l'après-midi ; c'est sous la pluie continuelle qu'a eu lieu le défilé des chars et voitures décorées, ce qui est fort dommage.

Le concours des chars a eu lieu à quatre heures, sur les promenades devant la mairie.

Le jury était composé comme suit : MM. Malvy, maire ; Claret, Mabru, Olon, Lajugie, Bayle, Bruel, Mazelles, Chastagnet, Bosc.

Le concours de beauté n'a pas eu lieu à cause du mauvais temps.

Le soir, la pluie avait cessé et la foule s'est portée nombreuse au foirail où étaient les attractions.

Le feu d'artifice tiré cette année sur la place Laborie, a été réussi. Le bal de la place du Puits a été très animé. Aux abords a eu lieu la bataille de confetti traditionnelle qui n'a pas été moins acharnée que les précédentes.

Lundi la fête a recommencé, cette fois favorisée par un temps splendide. A 2 h. a eu lieu la course vélocipédique annoncée au programme. Voici le résultat :

Première course, juniors : 1^{er} prix, 5 fr., Aimé Rossignol, de Souillac ; 2^e prix, 3 fr., Pierre Neuville, de Souillac.

Deuxième course, Locale : 1^{er} prix, 15 fr., Ludovic Rossignol ; 2^e prix, 8 fr., André Bizac ; 3^e prix, Rol.

Troisième course, Départementale : 1^{er} prix, 20 fr., Soubiroux, de Duravel ; 2^e prix, 10 fr., Meulet, de Gourdon ; 3^e prix, 5 fr., Ludovic Rossignol, de Souillac.

Quatrième course Régionale : 1^{er} prix, 25 fr., Fanchery, de Brives ; 2^e prix, 10 fr., Soubiroux, de Duravel ; 3^e prix, 6 fr., Lallo, de Lalinde (Dordogne).

Cinquième course, Consolation : 1^{er} prix, 10 fr. Weber, d'Aurillac ; 2^e prix, 5 fr., Tournon, de Cransac (Aveyron).

Sixième course, Honneur : Prix, un objet d'art, Soubiroux.

Le soir, le bal de la place du Puits a recommencé et nombreux ont été les couples qui se sont livrés au plaisir de la danse.

LABASTIDE-MURAT. — *Marché du 28 septembre.* — Voici les cours pratiqués :

Blé, de 12 à 12,50 ; maïs, de 10 à 10,25 ; avoine, de 4,25 à 4,75 ; vesces, de 11,50 à 12 fr. ; fèves, de 9,50 à 10 fr. ; pommes de terre, 2,50, le tout, les 80 litres.

Poulets, de 60 à 65 c. la livre. Œufs, 75 c. la douzaine. Lièvre, 80 c. le demi-kilo ; perdreaux, 1 fr. 50 la pièce.

SAINT-DENIS-LES-MARTEL. — *Fête locale.* — Voici le programme des fêtes qui auront lieu dans notre localité les 11, 12, 13 octobre :

Samedi 10. — A 11 heures, réception de la fanfare. A midi, tour de ville. A 2 heures, aubades à la municipalité. A 5 heures, tour de ville. A 8 heures, retraite aux flambeaux.

Dimanche 11. — A 6 heures, réveil en musique. A 7 heures, tour de ville et aubades diverses. A 11 heures, tour de ville et aubades générales. A 2 heures, ouverture du bal. A 3 heures, départ du ballon le *Santos-Dumont*. A 4 heures, mât de cocagne, jeu de la poêle et jeux divers. A 4 heures 30, concours de beauté. A 5 heures, distribution de récompenses. A 7 h. 30, grande illumination, bal champêtre. A 9 heures, brillant feu d'artifice. A 10 heures, retraite aux flambeaux.

Lundi 12. — Reprise de la fête. A 7 heures, réveil en musique. A 9 heures, tour de ville. A 1 heure, concert par la fanfare. A 2 heures, courses de bicyclettes. A 4 heures, distribution des prix du concours de beauté. A 5 heures, grande bataille de confettis. A 6 heures, tour de ville en musique. A 7 heures, clôture de la fête.

Tous les soins du comité seront apportés à l'exécution de ce programme afin de donner à cette fête, un éclat encore plus brillant que ses devanciers.

LACAVE. — *L'Île de Saint-Sol.* — On a beaucoup parlé, l'année dernière, de l'Île de Saint-Sol, auquel on accolait le nom de Belcastel, nous ne savons trop pourquoi, puisqu'il n'appartient en rien au château de ce nom. Les propriétaires sont tous du Bougayroux.

Le principal est la famille Longaygne, qui n'a pas encore voulu vendre sa portion, ce qui malheureusement retarde le commencement des travaux d'aménagement.

Le gouffre de Saint-Sol, de l'avis de tous ceux qui l'ont visité, est d'une incomparable beauté. Il se distingue surtout par ses stalactiques, stalagmites, et ses vastes salles ornées à profusion de cierges de pendeloques, de colonnes de toutes sortes et de toutes dimensions.

Il a, du reste, été décrit en détail ici même, l'année dernière.

Depuis, beaucoup de personnes de la commune y sont descendues parmi lesquelles nous citerons MM. Saulières, Pérou, Roche, garde-pêche, etc., et tous s'accordent à dire, en remontant de la grotte souterraine, qu'il faut la voir pour se faire une idée de sa beauté.

Aussi nos braves compatriotes, sont impatients de voir aménager cette merveille de la nature, qui, par son voisinage avec le gouffre non moins célèbre de Padirac, ne manquera pas d'attirer d'innombrables visiteurs.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est raffermi sur de meilleurs avis de Londres et de New-York.
 La liquidation a été facilitée par le marché des reports qui se sont traités sur le pied de 50/0 sur les valeurs les plus actives.
 Nos rentes clôturent ; le 3 0/0 à 96,47 en reprise de 10 centimes ; l'amortissable cote 98 fr. On a coté 25 et 23 centimes de report sur son rentes.
 Peu d'affaires sur les sociétés de Crédit, le Crédit Foncier cote 666 ; le Crédit Lyonnais, 1.102. Parmi nos chemins ; le Lyon reste à 1.397 ; le Nord à 1.788.
 Le Suez n'a donné lieu à aucune négociation à terme.
 La reprise s'est fait sentir sur les fonds étrangers : L'Extérieure reprend à 91,92 ; l'Italien à 102,90 ; le Portugais à 31,05.
 Le Turc D a passé de 32,70 à 32,85 ; la Banque Ottomane de 582 à 584.
 Le Marché des Mines est plus satisfaisant.

Étude de M^e MOURGUÉS

HUISSIER A CAHORS
 12 boulevard Gambetta et place du Palais de Justice

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au plus offrant et dernier enchérisseur des denrées, fourrages, bois, vendange et autres, se trouvant sur les domaines de la Congrégation des frères de l'Instruction chrétienne de St-Gabriel, situés à Arnis, à la Marchande, commune de Cahors et Quercy, commune du Montat.

Fixée au Dimanche 4 Octobre mil neuf cent trois, à deux heures du soir, jours et heures suivants s'il y a lieu.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient qu'en vertu d'une ordonnance rendue sur requête par Monsieur le Président du Tribunal civil de Cahors, le douze août mil neuf cent trois, enregistré et à la requête de M. Henri LECOUTURIER, administrateur judiciaire, au Tribunal civil de la Seine, demeurant à Paris, 28, rue du Mont Thabor, agissant comme administrateur-sequestre et liquidateur de biens de la congrégation légalement dissoute des frères de l'Instruction chrétienne de St-Gabriel dont la maison mère est située à St-Laurent-sur-Sèvre (Vendée) à ces fins nommés suivant jugement du tribunal civil de Laroche-sur-Yon le quatre avril mil neuf cent-trois, enregistré et publié. Il sera procédé le dimanche quatre octobre mil neuf cent trois à deux heures de l'après-midi, jours et heures suivants s'il y a lieu, aux dits lieux d'Arnis, la Marchande, commune de Cahors, et Quercy, commune du Montat, par le Ministère de M^e MOURGUÉS, huissier à Cahors, à ces fins commis d'office par la dite ordonnance, à la vente sur pied de : 1° Sainfoin ; 2° Bette-raves ; 3° Mais fourrager ; 4° Mais ordinaire ; 5° Pommes de terre ; 6° Topinambours ; 7° Bois Noyer ; 8° Vendange ; le tout situé sur le domaine d'Arnis ; 9° Mais pommes de terre, et vendange à la Marchande ; 10° Regain et peupliers à Quercy, commune du Montat.
 Les noyers et peupliers ont été arrachés par l'orage et les diverses récoltes ci-dessus énumérées ont été aussi ravagées.

Il est fait observer que la vendange sera vendue en deux lots, un formé de celle d'Arnis et l'autre de celle de la Marchande et que le ou les adjudicataires seront tenus : 1° de surveiller les récoltes ou denrées qui leur seront adjugées, de faucher les prés et sainfoin, et d'arracher les pommes de terre et les topinambours, d'enlever les noyers et peupliers, le tout en temps et lieu à leurs risques et périls et sans qu'ils puissent prétendre à aucun recours ni garantie pour n'importe quoi que ce soit contre M. LECOUTURIER poursuivant la dite vente.
 La vente se fera au comptant sous peine de revente immédiate sur folle enchère.

Pour placard.
 Cahors le vingt-neuf septembre 1903.
 C. MOURGUÉS.



PARIS
Printemps
 NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à
 MM. JULES JALUZOT & C^{ie}, Paris
 L'envoi leur en sera fait aussitôt gratis et franco.

Bibliographie

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine, Paris, 7^e — Sommaire du 1^{er} octobre 1903.

V^{se} Nacla : Chronique. — La baronne Staffe : Les barons d'Agimont. — Armand Lapointe Premières pagode la vie, (suite). — Jules Mary : La Faute du D^r Madelot (suite). — Constant Améro : Le page de Ménélick (suite). — Fernand Lafargue : La fiancée-veuve (suite). — Xavier de Montépin La demoiselle de compagnie (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1609^e livraison (3 octobre 1903).

La Jeunesse de Cyrano de Bergerac, par H. de Gorsse et J. Jacquin. — Les transatlantiques de l'avenir et le Kaiser Wilhelm II, par L. Viator. — Le loup noir, par H. de Charlieu. — La manufacture royale danoise de porcelaine par Pierre Mériel, Musée de poupées, par Marie Koenig.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
 Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79 Paris.

CHEZ LES CANNIBALES

HUIT ANS DE CROISIÈRE
 LE TOIT DU MONDE, L'HIMALAYA

Un voyage réellement sensationnel est celui que vient d'accomplir sur un yacht à voiles de

76 tonneaux, le comte Frestetie de Tolna. C'est un véritable miracle que pendant les 8 ans qu'a duré ce voyage, le comte Frestetie et sa jeune femme aient échappé aux dangers de toutes sortes qu'ils ont rencontrés : tempêtes, écueils, trahison de leur équipage, attaques d'anthropophages.

C'est le *Globe Trotter*, le remarquable journal de voyages et d'aventures qui a entrepris de faire connaître au public ces aventures extraordinaires et absolument authentiques.

Il y joint une nouvelle œuvre inédite du célèbre écrivain André Laurie, dont les succès ne se comptent plus : *Le toit du monde*, aventures sur l'Himalaya, nous fait pénétrer dans les régions peu connues de Lhassa la mystérieuse, et assister à des scènes du plus vif intérêt.

A côté de ces deux écrits poignants, il convient de citer la multitude d'articles de tous genres publiés par le *Globe Trotter* : *Les dénicheurs d'Aiglon*, par B. de Zenzinoff, *Les ennemis du télégraphe*, *Les sports arctiques*, *Un lion à l'œil de verre*, *La plus petite ménagerie du monde*, etc., etc.
 Le *Globe Trotter* paraît le jeudi. Le numéro 15 centimes.

LES VARICES

L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les améliore et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des Jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures. Il prévient les ulcères variqueux ou les guérit et empêche leurs récurrences fréquentes. Traitement facile et peu coûteux. Le flacon, 4 fr. 50, franco. Paris, 2, rue de la Tacherie. Envoi gratuit de la brochure explicative.

Ancien cabinet dentaire

HUGGINS & BAKER

75, BOULEVARD GAMBETTA

NOUVELLEMENT RÉORGANISÉ

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

A VENDRE

UNE PRESSE A COPIER

A BALANCIER

ABSOLUMENT NEUVE

PRIX : 21 Fr.

S'adresser au bureau du journal

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE

L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

Monsieur BOURGET

MÉCANICIEN-DENTISTE

Prévient le public qu'il continue, comme par le passé, à gérer son Cabinet lui-même
 9, rue du Lycée.

COMMERCE DE BOIS

FABRIQUE DE MENUISERIE ET PARQUETS

FILLIOL, à Tulle

Parquets chêne,	depuis 2 fr. 50 le mètre carré.
d ^o hêtre,	2 fr. 50 d ^o
Parquets pin 28/30,	1 fr. 45 d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 35 d ^o
Parquets peuplier 28/30	1 fr. 95 d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 60 d ^o
Parquets mélèze 28/30,	2 fr. d ^o
d ^o d ^o 25,	1 fr. 75 d ^o

Portes à 5 panneaux 2^m sur 0,75 x 0,80 x 0,85, la pièce 8 fr.

Portes à 5 panneaux 2^m20 x 0,80 x 0,85, la pièce 11 fr.

Chêne, Hêtre, Pin Sylvestre, Peuplier, spécialité de bois de Chêne étuvé pour menuiserie.

Envoi de prix-courants et tous renseignements sur demande

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert. 2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LES GORGES DU TARN. — POITOU-ANGOUMOIS.

LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

- 1^o DE PARIS à TOURS.
- 2^o DE TOURS à NANTES.
- 3^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.
- 4^o D'ORLÉANS à LIMOGES.
- 5^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.
- 6^o DE St-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.
- DE TOURS à ANGOULÊME.
- D'ANGOULÊME à BORDEAUX.

Premières livraisons d'une collection qui sera continuée

La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris-Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1.600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes, des régions desservies par son réseau.

MADemoiselle

MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH.-BERNARD DEROSNE)

TROISIÈME PARTIE

LE BEAU SPAHIS

V

La longueur de la longe

Vous êtes sincère et homme d'honneur... vous n'avez perdu ni mon respect ni mon estime. Dites-moi sincèrement, bien sincèrement, si vous désirez réellement que je vous réponde « oui ».

— Je désire réellement que vous me disiez « oui ». Si vous ne le dites pas, alors je quitte l'Angleterre d'ici un mois... pour des années... pour toute ma vie.

Elle reprit fortement sa respiration et dit, avec une sorte de soupir d'angoisse :

— Vous voulez quitter l'Angleterre ? Alors, il n'est pas d'autre femme que vous voudriez épouser si ?

— Il n'est pas d'autre femme que je voudrais épouser si vous refusez ma main... il

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas de traité avec l'Agence Havas.

n'en est pas d'autre.

Il prononça ces mots d'un ton résolu ; sa voix avait un accent métallique et ses lèvres étaient étroitement serrées.

— Je ne veux épouser aucune autre femme ; si vous me dites non, je quitte l'Angleterre. Encore une fois, lady Cecil, voulez-vous être ma femme ?

— Je serai... votre femme !

Ces paroles étaient dites... d'une voix bé-gayante, et sans que la jeune fille eût détourné ses regards des rayons de lune qui tamisait la fenêtre. C'était fini, Sir Arthur lui prit la main et la porta à ses lèvres. Cette main était glacée, mais elle l'était à peine davantage que les lèvres du baronnet. Puis il retira sa main, et lady Cecil se leva.

— Je pars d'ici pour aller en Cornouailles, vous le savez ; je serai absent quinze jours, peut-être trois semaines. Demain, avant de m'en aller, j'aurai un entretien avec lord Ruysland. Quelle qu'ait été ma conduite passée, vous pouvez être assurée de ceci, lady Cecil : à partir de cette heure, vous ne cesserez d'être la première dans mes pensées, je vous rendrai heureuse, s'il suffit pour cela de vous consacrer ma vie entière.

— je vous crois, dit-elle, en lui tendant cette fois spontanément la main ; j'ai confiance en vous et je vous honore de tout mon cœur. Il est tard et je suis fatiguée. Bonne nuit, sir Arthur !

— Bonne nuit, lady Cecil !

Elle le laissa debout dans le boudoir et monta dans sa chambre. Quelle farce que tout

cela... elle souriait en y pensant... Sir Arthur lui avait fait la cour sans lui dire une parole d'amour, il l'avait demandée en mariage sans qu'une étincelle d'affection se fût éveillée entre eux. Ils étaient comme deux marionnettes auxquelles on fait représenter une scène amoureuse ; mais tout était terminé. Après tout, son père était sauvé, et elle ferait un brillant mariage. Elle avait accepté la main du baronnet et fixé sa propre destinée. Désormais, son nom était écrit ainsi sur le livre du destin... Lady Cecil Tregenna.

VI

Après le bal masqué

Le lendemain de la découverte faite au cimetière par O'Donnell, Jaggins reprenait le chemin de Londres dans un wagon de troisième classe du premier train du matin. Par le même train, mais dans un compartiment de première classe, le capitaine se rendait également à la capitale.

Ce matin du premier jour d'août était brumeux et triste ; le ciel avait l'aspect d'une immense voûte tendue de papier gris, et l'atmosphère était lourde et étouffante. Il aurait fallu qu'il plût et que le tonnerre fit entendre ses grondements pour rafraîchir l'air ; mais, en attendant la pluie et le tonnerre, on avait toutes les peines du monde à respirer. Le capitaine O'Donnell était seul dans son compartiment, et il avait tout le temps, pendant que l'express filait sur Londres, pour donner le champ libre à ses réflexions. Il était assis, les bras croisés et le front penché... La figure

pâle, roide, impassible de Mlle Herculastle fut tout le long du chemin devant ses yeux.

Les derniers doutes qu'il gardait encore étaient dissipés... La Catherine Dangerfield d'autrefois et l'Hélène Herculastle d'à présent étaient une seule et même femme. Il se rendait parfaitement compte de tous les détails de cette étrange histoire. Elle avait été saisie d'une de ces torpeurs mystérieuses qui saisissent à la fois le corps et l'âme et qui ressemblent à la mort à s'y méprendre ; elle avait eu un accès de catalepsie auquel s'était trompé le docteur Graves. Mais les yeux de l'amour ne s'aveuglent pas aussi facilement, et Henri Otis s'était aperçu tout d'abord, sans doute de quoi il s'agissait.

Mais pourquoi s'était-il tu ?... pourquoi avait-il permis que les choses arrivassent jusqu'à l'enterrement simulé ? C'est ce que ne pouvait s'expliquer le capitaine. Avait-il craint qu'on se moquât de lui, s'il exprimait l'avis qu'elle n'était pas morte ? Ou bien avait-il voulu s'assurer des droits à la reconnaissance et à l'amour de la jeune femme, en lui faisant accroire qu'il l'avait préservée de l'horrible danger d'être enterrée vive ? L'une ou l'autre de ces hypothèses devait être exacte... si c'était la dernière, il avait certainement échoué dans son dessein, ou autrement elle serait en ce moment sa femme.

La nuit même de l'enterrement, Otis avait dû, avec l'aide de quelqu'un, ouvrir le tombeau et tirer du lieu affreux où il reposait le corps encore inanimé de Catherine Dangerfield.

(A suivre.)

Bibliographie

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 6.50. — Rédaction-administration : Cloître Saint-Honoré, Paris. Sommaire du 1^{er} octobre.
 Comment je suis devenu manchot, Novodom. — Dans les solitudes du Canada, F. — Le « Globe Trotter » à travers le Monde : La série des records; Cannibalisme et civilisation; Curieux contraste; Exemple à suivre, G. T. — Chez les Cannibales, Huit ans de croisière dans le Pacifique (Récit de voyage illustré par les photographies de l'auteur et les compositions de Louis Tinayre), Comte Frestetics de Tolna. — Gaëtan Faradel champion du tour du monde Roman inédit (fin), Illustrations de Holewinski. Paul de Sémant. — Les Rats, récit de Bornéo

(Traduit de l'anglais par A. de Jassand), Harry de Windt. — Un vent qui sort d'une montagne, Jules Rillard. — Le Toit du monde : aventures sur l'Himalaya, roman inédit, illustrations de Holewinski, André Laurie. — Sur les grands chemins du globe : (Les dernières découvertes), G. D. — Les voyages de nos lecteurs : Un nouveau sport, V. — Un serpent sur un navire, F. de M. — Enquêtes mutuelles : encore une manière de relier plus facilement le « Globe Trotter » Briant Roger. — Les races humaines par la plume et par l'objectif : Les Oulofs Sérères E.-M. Laumann. — Curiosités naturelles : Léopard ou Crapaud? XXX. — Petite correspondance. — Nos concours : concours n° 91 (Les trois roues) **Soixante prix**. Résultats du concours n° 86 (proyerbe géographique) M. Sphinx. — Le Poisson phénomène (page humoristique) Jean d'Auriant.

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

LE MONDE ILLUSTRÉ, 13, quai Voltaire Paris, Sommaire du numéro 2427 du 3 octobre 1903.

Envoi gratis d'un numéro spécimen contre toute demande affranchie.

Mosquée dynamitée dans le Vilayet d'Uskub. — Femmes et filles de Macédoniens. — Jeune femme de Necroposko. — Originaires de Cossovki. — Famille de paysans. — Jeunes écolières. — Mères bulgares. — Types du district de Perdopsko. — Escarmouches au sud-est de Salonique. — Les insurgés résistants, les Turcs assaillent de les ébranler à coups de canon.

Menaces de démolition des remparts d'Arles. — La porte de la Cavalerie condamnée.

Première partie de chasse à courre dans la forêt de Fontainebleau. — Arrivée des invités pour le déjeuner sur l'herbe.

Le Fronton Basque au Cercle Saint-James. — L'inauguration. — Première partie : Tennis et

Pelote. — Après la partie. — Le lunch dans le Parc. — Sur la frontière. — Le fort espagnol de Jaizquibel. — L'île de la Conférence ou des Français. — Son monument commémoratif.

Disparition du Guignol des Champs-Élysées. — Rites des jeunes Japonaises pour communiquer avec les âmes des défunts. — Salon triennal de Bruxelles.

Théâtre illustré : « La légende du cœur ». L'amiral Jaurès. — Son monument à Granthet. — Les Français morts à Nauplie. — Mlle Suzanne Desprès. — Le monde sportif. — La course de huit jours. — Le tour de Paris. — Sport dans le Tibre. — Le saut périlleux. — La bicyclette. — La grappe humaine. — Calbut siamois. — Bridge.

Echecs par M. D. Janowski. Roman illustré : *L'Ombre du Mal*, par Marie Donal.

Le numéro 50 centimes

TABLEAU

présentant la fixation des jours pendant lesquels les Cultivateurs seront admis à faire à la mairie, de leur commune, la déclaration de planter du tabac en 1904

NOMS DES COMMUNES	INDICATIONS DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie	NOMS DES COMMUNES	INDICATION DES JOURS de réception des déclarations dans chaque mairie		
Arrondissement de Cahors							
CANTON DE CAHORS (NORD)							
Cahors (Nord)	20, 21, 22, 23, 24, 26 et 27 octobre, de 9 à 12 h. et de 2 à 4 heures.	Albas	12, 13 octob., de 12 à 4 h.	CANTON DE SAINT-CÉRÉ			
Espère	15 et 16, de 1 h. à 4 h.	Anglars-Juillac	15, 16, 17, de 12 à 4 h.				
Mercuès	17, 19, 20, 21 et 22, de 9 à 12 heures et de 1 à 4 h.	Bélave	23, de 12 à 4 h.				
Larroque-des-Arcs	17, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	Caillac	12, 13, 14, de 1 à 4 h.				
Lamadelleine	12, 13, 14, 15, 16, de 12 à 4 h.	Castelfranc	14, de 9 à 12, et de 1 à 4 h.				
Pradines	12, 13, 14, 15, 16, 17, 19 et 20, de 12 à 4 heures.	Douelle	14, 15, 16, 17, 19, de 9 h. à 12 h. et de 1 à 4 h.				
Valroufié	19 et 20, de 1 h. à 4 h.	Luzech	19, 20, 21, 22, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.				
CANTON DE CAHORS (SUD)							
Cahors (Sud)	20, 21, 22, 23, 24, 26 et 27 oct. de 9 à 12 h. et de 2 à 4 h.	Parnac	15, 16 et 17, de 12 h. à 4 heures.				
Arcambal	12, 13, 14, 15 et 16, de 8 à 12 heures.	Saint-Vincent	12, 13, de 1 h. à 4 h.			Arrondissement de Gourdon	
Labastide-Marnhac	17, 19, de 11 à 3 heures.	CANTON DE MONTCUQ					
Montat (le)	28, 29, de 8 h. 1/2 à 11 h.	Lascabanes	14, 15 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.				
CANTON DE CASTELNAU							
Castelnau	12 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 heures.	Montcuq	17, de 11 h. à 4 h.				
Flaunac	13, 14, de 12 à 4 h.	Saint-Cyprien	19, 20, de 12 à 4 h.				
Cézac	12, 13, de 11 id.	Saint-Laurent	16, de 11 à 4 h.	CANTON DE GOURDON			
L'Hospitalet	12, de 10 à 12 h. et de 1 à 4 h.	CANTON DE PUY-L'ÉVÊQUE					
Pern	15, 16, 17, de 12 h. à 4 h.	Grézels	19, 20, 21 oct., de 1 à 4 h.				
Saint-Paul-Labouffie	19, de 12 h. à 4 h.	Lagardelle	21, 22, de 12 à 4 h.				
Sainte-Alauzie	20, 21, de 12 h. à 4 h.	Pescadoires	22, 23, de 1 h. à 4 h.				
CANTON DE CATUS							
Boissières	21 octobre, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Prayssac	12, 13, 14, 15, 16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.				
Catus	22, de 11 à 3 h.	Puy-l'Évêque	17, de 1 à 4 heures.			CANTON DE GRAMAT	
Craissac	14, de 12 à 4 heures.	CANTON DE SAINT-GÉRY					
Labastide-du-Vert	20, id.	Berganty	17, 19 oct., de 12 h. à 4 h.				
Maxou	12, 13, de 12 h. à 4 h.	Bouziès	14, 15, de 8 h. à 12 h.				
Nuzéjols	16, 17, id.	Cours	12, 13, 14, de 12 h. à 4 h.				
Saint-Denis	20, de 12 h. à 4 h.	Crécols	15, 16, de 12 h. à 4 h.				
Francoulis	19, de 11 à 3 heures.	Esclauzels	16, 17, de 8 h. à 12 h.				
Saint-Médard	19, de 11 à 3 heures.	Tour-de-Faure	13, 14, 15, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.				
Calamane	14, 15, de 12 h. à 4 h.	Saint-Cirq-Lapopie	12, 13, 14, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	CANTON DE LABASTIDE-MURAT			
Junies (les)	12, 13, de 12 h. à 4 h.	Saint-Géry	12, 13, 14, 15, 16, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.				
CANTON DE LALBENQUE							
Aujols	12 octobre, de 12 h. à 4 h.	Vers	15, 16, 17, 19, 20, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.				
Cieurac	13, de 12 h. à 4 h.	Arrondissement de Figeac					
Cremps	14, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE BRETENOUX					
Flaujac	17, 19, de 1 h. à 4 h.	Bretenoux	14 octobre, de 2 h. à 4 h.			CANTON DE SAINT-GERMAIN	
Fontanes	15, de 12 h. à 4 heures.	Prudhomat	12, 13, de 12 h. à 4 h.				
Laburgade	16, id.	St-Michel-Loubéjou	16, de 12 h. à 4 h.				
Labenque	17, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.	CANTON DE CAJARC					
Montdoumerc	19, de 1 h. à 4 h.	Carayac	15 octobre, de 2 à 4 h.				
CANTON DE LAUZÈS							
Blars	16, 17 oct., de 12 à 4 h.	Cadriou	12, de 1 à 4 h.	CANTON DE SAINT-SALVAC			
Cabrerets	12, 13, 14, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Cajarc	12, 13, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.				
Cras	12, de 1 h. à 4 h.	Gréalou	14, de 11 h. à 4 h.				
Lauzès	13, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Larnagol	13, 14, 15, 16, 17, de 1 à 4 h.				
Lentillac	15, 16, de 11 à 3 h.	Laroque-Toirac	17, de 12 h. à 4 h.				
Orniac	17, de 11 à 3 h.	Marcilhac	12, 13, 14, 15, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.				
Sabadel	14, de 9 à 11 h. et de 1 à 4 h.	Montbrun	16, de 1 h. à 4 h.			CANTON DE SALVIAC	
Saint-Martin-de-Vers	16, de 1 h. à 4 h.	St-Chels	17, 19, de 12 h. à 4 h.				
Sauliac	12, 13, 14, de 12 h. à 4 h.	St-Pierre-Toirac	19, de 1 h. à 4 h.				
Sénaillac	17, de 9 à 12 h. et de 1 à 4 h.	St-Sulpice	15, 16, de 12 h. à 4 h.				
Saint-Cernin	15, de 1 à 4 heures.	CANTON DE FIGEAC (OUEST)					
CANTON DE LIMOGNE							
Calvignac	19, 20, 21 oct. de 1 à 4 h.	Bédrier	16 octobre, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE SOUILLAC			
Cénevières	12, 13, 14, de 11 à 4 h.	Lissac	12, de 1 h. à 3 h.				
Lugagnac	12, de 12 h. à 4 h.	CANTON DE LIVERNON					
St-Martin-Labouval	15, 16, 17, de 9 à 12 h. et de 1 h. à 4 h.	Assier	17 octobre, de 1 h. à 3 h.				
Limogne	16, de 1 h. à 4 h.	Boussac	17, de 9 h. à 11 h.				
CANTON DE VAYRAC							
Bétaillé	12, 13 octobre, de 1 à 4 h.	Bregues	12, 13, de 11 h. à 4 h.			CANTON DE VAYRAC	
Condât	14, de 1 h. à 4 h.	Corn	19, 20, de 9 à 12 et de 1 à 4 h.				
Vayrac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Durbans	14, de 1 h. à 4 h.				
Strenquels	15, de 1 h. à 4 h.	Espédaillac	16, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.				
CANTON DE VAYRAC							
Bétaillé	12, 13 octobre, de 1 à 4 h.	Grèzes	13, de 1 h. à 3 h.	CANTON DE VAYRAC			
Condât	14, de 1 h. à 4 h.	Livernon	20, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.				
Vayrac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	Quissac	12, de 12 h. à 4 h.				
Strenquels	15, de 1 h. à 4 h.	Reilhac	15, de 1 h. à 3 h.				
CANTON DE VAYRAC							
Bétaillé	12, 13 octobre, de 1 à 4 h.	Espagnac-Ste-Eulalie	14, 15, de 12 h. à 4 h.			CANTON DE VAYRAC	
Condât	14, de 1 h. à 4 h.	Sonac	16, de 1 h. à 3 h.				
Vayrac	17, de 9 à 12 et de 2 à 4 h.	St-Simon	19, de 1 h. à 4 h.				
Strenquels	15, de 1 h. à 4 h.	CANTON DE VAYRAC					